



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question orale n° 302

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du bassin aéronautique et spatial de Mérignac de l'ouest de Bordeaux. Le bassin d'emploi de Mérignac et de l'ouest de Bordeaux a déjà été durement touché par les restructurations du secteur de l'aéronautique et de la défense. Jusqu'ici, les efforts de diversification et de redynamisation entrepris par les différents établissements concernés vers des productions civiles, ainsi qu'une forte mobilisation des élus locaux, ont permis d'empêcher toute fermeture de sites. Mais au cours du comité central d'entreprise de l'Aérospatiale, le 13 janvier dernier, la direction générale a annoncé un déficit d'heures de travail concernant l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles malgré une année 1997 exceptionnelle pour le groupe. Des voies de diversification vers des productions civiles ont été envisagées pour cet établissement, plus particulièrement par le développement d'activités en rapport avec l'espace civil dont Ariane V est le chef de file régional et européen. La direction des programmes vols habités et véhicules de rentrée, le groupement européen d'intérêt économique ARCA, et le pôle micro-activité de l'Aérospatiale ont été implantés à Saint-Médard-en-Jalles. Cependant, malgré des premières réussites, il ne s'agit que de programmes exploratoires dont la suite n'est pas garantie. Par ailleurs, une diversification vers la production de petits et moyens lanceurs d'engins capables de placer des constellations de satellites en orbite basse permettrait, par l'embauche de jeunes, de rajeunir la pyramide des âges au sein de la branche espace et défense de l'Aérospatiale, de maintenir et développer une forte capacité technologique dans ce créneau et de pérenniser l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles. L'enjeu est aujourd'hui de confirmer la pérennité du savoir-faire aquitain dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale et de préserver l'excellence des salariés qui y participent. Par conséquent, il lui demande ce qu'il compte faire pour intégrer dans la politique spatiale française les recherches et les mises au point technologiques les plus prometteuses inventées en Aquitaine et susceptibles, pour un faible investissement, d'être une source de revenus pour la France et l'Europe et de redéploiement pour le bassin aéronautique et spatial bordelais.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Sainte-Marie a présenté une question, n° 302, ainsi rédigée:

«M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du bassin aéronautique et spatial de Mérignac et de l'ouest de Bordeaux. Le bassin d'emploi de Mérignac et de l'ouest de Bordeaux a déjà été durement touché par les restructurations du secteur de l'aéronautique et de la défense. Jusqu'ici, les efforts de diversification et de redynamisation entrepris par les différents établissements concernés vers des productions civiles ainsi qu'une forte mobilisation des élus locaux ont permis d'empêcher toute fermeture de sites. Mais, au cours du comité central d'entreprise de l'Aérospatiale, le 13 janvier dernier, la direction générale a annoncé un déficit d'heures de travail concernant l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles, malgré une année 1997 exceptionnelle pour le groupe. Des voies de diversification vers des productions civiles ont été envisagées pour cet établissement, plus particulièrement par le développement d'activités en rapport avec l'espace civil, dont Ariane V est le chef de file régional et européen. La direction des

programmes vols habités et véhicules de rentrée, le groupement européen d'intérêt économique ARCA et le pôle microgravité de l'Aérospatiale ont été implantés à Saint-Médard-en-Jalles. Cependant, malgré de premières réussites, il ne s'agit que de programmes exploratoires dont la suite n'est pas garantie. Par ailleurs, une diversification vers la production de petits et moyens lanceurs d'engins capables de placer des constellations de satellites en orbite basse permettrait, par l'embauche de jeunes, de rajeunir la pyramide des âges au sein de la branche Espace et défense de l'Aérospatiale, de maintenir et développer une forte capacité technologique dans ce créneau et de pérenniser l'établissement de Saint-Médard-en-Jalles. L'enjeu est aujourd'hui de confirmer la pérennité du savoir-faire aquitain dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale et de préserver l'excellence des salariés qui y participent. Par conséquent, il lui demande ce qu'il compte faire pour intégrer dans la politique spatiale française les recherches et les mises au point technologiques les plus prometteuses inventées en Aquitaine et susceptibles, pour un faible investissement, d'être une source de revenus pour la France et l'Europe et de redéploiement pour le bassin aéronautique et spatial bordelais.»

La parole est à M. Michel Sainte-Marie, pour exposer sa question.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question concerne la situation du bassin aéronautique et spatial de Bordeaux, où vous êtes venu il y a quelques années, dans vos précédentes fonctions gouvernementales, pour le lancement de Bordeaux-Technowest.

La baisse des crédits de la défense depuis le début de la décennie et les réorganisations industrielles qu'elle a provoquées jusqu'à ce jour ont eu des conséquences extrêmement graves pour notre département, plus particulièrement pour ma circonscription qui regroupe huit des vingt premières entreprises régionales, dont sept sont liées à ce secteur industriel. Malheureusement, malgré de brillants succès industriels, la diversification entreprise est encore insuffisante pour assurer le plan de charge de certains établissements. C'est le cas notamment d'Aérospatiale dont les capacités d'entraînement sur le reste de la filière industrielle lui confèrent un rôle crucial.

Au moment où l'effectif de l'établissement se trouve à un seuil limite pour le maintien de ses compétences, où cette société participe aux restructurations aéronautiques européennes en cours, il me paraît particulièrement opportun de vous faire part de quelques projets essentiels pour l'avenir de l'industrie spatiale française et de l'économie de l'Aquitaine.

Le développement de l'activité spatiale par la multiplication prévisible des constellations de satellites et l'exploitation de l'espace nécessite des systèmes de lancement économiques. Le marché des satellites en orbite basse, extrêmement prometteur, paraît complémentaire des missions effectuées par Ariane. A ce jour, seuls les Américains et les Russes peuvent y prétendre. Fiat en Italie, Aérospatiale en France étudient actuellement un projet de petit lanceur spatial. Le premier, et surtout le troisième étage de ce petit lanceur intéresseraient au premier plan les entreprises de ma circonscription, Aérospatiale, SEP, SNPE. Par ailleurs, un petit lanceur intégrerait les technologies issues à la fois des secteurs civil et militaire, ce qui lui assurerait une bonne rentabilité ainsi qu'au futur missile nucléaire M 51.

La France doit aussi préparer ses lanceurs de demain. Aérospatiale souhaite développer ses recherches en matière de rentrée atmosphérique pour créer la nouvelle gamme de ses futurs lanceurs qui, pour plus d'économie, devront être en partie réutilisables. A la suite du lancement de l'ARD, qui est le premier démonstrateur de rentrée atmosphérique, par une prochaine Ariane 5 et, je l'espère, la réalisation de l'ATV - un véhicule automatique de transport spatial entre la terre et les futures stations spatiales internationales - il me paraît nécessaire que la direction chargée de l'étude du projet soit implantée à Saint-Médard-en-Jalles où les collectivités locales feront tout - je puis vous l'assurer - pour favoriser ses activités. Cela contribuerait à faire du département de la Gironde la première région d'Europe dans le domaine des véhicules de rentrée atmosphérique et à doter l'Europe d'un engin de transport spatial pour succéder à Ariane 5. Il s'agirait également d'une marque d'indépendance vis-à-vis des autres pays lanceurs d'engins, dont le nombre va sensiblement augmenter dans les prochaines années.

J'attire également votre attention, monsieur le ministre, sur les importantes capacités locales en matière aéronautique, et plus particulièrement pour la maintenance et la formation. Les industriels sont à la recherche de centres de formation professionnelle pour compléter les ventes d'avions ou l'installation de nouveaux matériels à leur bord.

Pour résumer, je souhaite que la France et l'Europe utilisent mieux les compétences bordelaises dans les domaines de la recherche, de la propulsion, des matériaux et de l'architecture industrielle afin que notre pays garde la première place dans cette industrie potentiellement pourvoyeuse de grandes richesses.

En conséquence, monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement pour intégrer dans la politique spatiale française les recherches et les mises au point technologiques les plus prometteuses inventées en Aquitaine ? Quelle est notamment sa position sur les projets de lanceurs futurs, particulièrement les petits lanceurs, sur l'ATV et sur le développement de la maintenance aéronautique à Bordeaux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, également chargé de l'espace, m'a demandé de répondre à la question que vous lui adressez.

Je connais le bassin aéronautique et spatial girondin et plus particulièrement, du fait des fonctions que j'ai exercées, les cas d'Aérospatiale, de la SEP et de la SNPE.

La situation que vous évoquez est devenue préoccupante du fait des réductions de certains programmes d'armement, notamment des missiles stratégiques. Les établissements concernés avaient pu engager une réorientation vers certaines initiatives dans le domaine des vols habités; malheureusement, il se trouve que ceux-ci ne sont plus au premier rang des priorités gouvernementales.

Toutefois, le ministre chargé de l'espace tient à vous rassurer sur l'importance qu'il accorde au volet industriel, et donc à l'emploi, de ce secteur éminemment stratégique. Des contacts approfondis avec le ministre de la défense, M. Alain Richard, garantissent en outre que la politique du Gouvernement en matière spatiale, notamment par le biais de l'agence de programmes que constitue le CNES, sera étroitement coordonnée entre les questions civiles et militaires.

Je rappellerai tout d'abord que M. Allègre a signé, le 29 janvier dernier à Washington, l'accord intergouvernemental pour l'exploitation de la station spatiale internationale, respectant ainsi la parole donnée par la France lors de la conférence de l'ESA à Toulouse en octobre 1995; cet engagement est toutefois assorti d'une déclaration interprétative, car nous entendons définir clairement nos priorités en matière spatiale.

Le développement du véhicule automatique ATV, lancé par Ariane 5, est en cours de négociation entre Aérospatiale et l'ESA, qui a quelque peu fait évoluer, depuis 1995, le cahier des charges de ce véhicule.

M. Allègre soutiendra tout à la fois le plafonnement de nos dépenses dans ce domaine et la participation des industriels français, dans le respect des accords issus de la conférence de 1995.

Par ailleurs, les compétences du bassin concerné montrent de réelles possibilités de synergies entre des activités civiles et militaires dans le secteur des lanceurs. Ariane 5 et son adaptation au marché restent nos priorités. Cependant, M. Allègre a d'ores et déjà demandé au CNES d'engager des travaux de réflexion préliminaires avec les industriels sur les lanceurs futurs que vous avez évoqués. Quels que soient les choix technologiques qui permettront d'y parvenir, leur objectif restera de réduire drastiquement le coût des lancements.

En outre, vous l'avez indiqué, plusieurs initiatives autour des concepts de petits et moyens lanceurs sont à l'étude au niveau européen. C'est en effet une voie d'avenir. Là encore, les industriels sont invités à analyser avec Arianespace, opérateur de service de lancement européen, comment répondre au mieux aux évolutions du marché à venir des lancements de satellites, notamment en orbite basse.

Enfin, l'évolution profonde engagée dans le secteur aéronautique à l'initiative des gouvernements français, allemand et anglais par la déclaration du 9 décembre 1997 concernera bien entendu également le pôle Aquitaine dont je connais bien toutes les possibilités pour avoir moi-même organisé, vous l'avez rappelé, les assises régionales de la recherche Aquitaine en 1981.

Je tiens à souligner sur ce sujet le souci de M. Allègre de voir la recherche amont dans l'aéronautique rester au meilleur niveau en France, ce qui passera très probablement par un accroissement du travail en réseau entre les différents organismes, civils ou militaires concernés, au premier rang desquels l'ONERA. Dans une telle approche, il est clair que le pôle aéronautique et aérospatial d'Aquitaine, ses industriels, ses compétences en maintenance, devront trouver leur place. Le ministre chargé de l'espace est particulièrement attaché à ce que nos compétences soient préservées dans cette région bordelaise dont vous vous préoccupez à juste titre.

M. le président. La parole est à M. Michel Saint-Marie.

M. Michel Sainte-Marie. Monsieur le ministre, on ne peut qu'être sensible au ton très constructif que vous avez employé et je vous en remercie.

Je souhaite simplement que vous puissiez rappeler à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie que toute décision ou priorité gouvernementale, que je respecte certes, doit toujours faire l'objet de la plus large concertation avec les acteurs locaux. Un nouvel exécutif régional s'est mis en place en

Aquitaine; les premiers contacts ont déjà eu lieu entre le nouveau président et M. le ministre. Avec l'ensemble des élus locaux, bien décidés à se battre, nous maintiendrons la pression: l'Aquitaine n'est pas simplement la région du «bon-vivre» et du bon vin, c'est aussi une région technologiquement armée pour l'avenir, et nous entendons faire prévaloir cette donnée en toute circonstance.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 302

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2894

Réponse publiée le : 29 avril 1998, page 3081

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998